

25/01/2019

Communiqué DE PRESSE



CPME71
SAÔNE-ET-LOIRE

Bonus-malus : une voie sans issue

Le Président de la République lors d'un "débat citoyen" à Bourg de Péage, s'est dit déterminé à mettre en place un bonus-malus pour limiter les contrats courts et ce alors même que ce point est actuellement au cœur de la négociation sur l'assurance-chômage entre partenaires sociaux. Une telle déclaration vient donc, une fois de plus, mettre à bas les efforts de ceux, employeurs comme salariés, qui s'efforcent de trouver des solutions pour "déprécariser" les contrats courts.

« Sur la forme, fait remarquer Jean VIENT – Président CPME 71-, tout se passe comme si le chef de l'Etat faisait tout pour que la négociation en cours échoue.

Sur le fond, explique-t-il, le Président de la République semble ignorer que si les entreprises embauchent avec ce type de contrats c'est, pour la plupart d'entre elles, qu'elles sont dans l'incapacité d'embaucher à durée indéterminée, pour des raisons liées à leur activité même, ou au manque de visibilité économique ».

« La CPME, qui souhaite privilégier la voie du dialogue, relance donc l'invitation, rappelle le Président VIENT, restée sans réponse, que nous avons adressé au Président Macron en lui proposant d'organiser une rencontre avec les artisans, commerçants, professionnels libéraux, indépendants, dirigeants de TPE et de PME afin de mieux connaître les réalités qui sont les leurs. Et d'éviter de s'engager dans des voies sans issue comme le bonus-malus ».

« Quoiqu'il en soit la CPME ne cautionnera pas une forme de nouvelle taxe sur les entreprises qui créent des emplois en embauchant des salariés en contrat à durée déterminée ».